



Compte rendu de la séance ordinaire Du Conseil Municipal du Vendredi 14 Février 2025

L'an 2025 et le vendredi quatorze février, à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi à la Mairie, sous la présidence de Madame Delphine BRUCHET, Maire.

Présents :

Mme BRUCHET Delphine, Maire,
Mmes VAPPEREAU Béatrice, DESFORGES Anne-Claire,
MM. FLEUREAU Éric, BEDU Stéphane, STEIN Jean-Pierre

Excusés : MORGEAT Guillaume (pouvoir à M BEDU)

Absent(s) : MALLET Jean-Yves, SEVIN Nathalie, MARTIN Joseph

A été nommé(e) secrétaire : Mme VAPPEREAU Béatrice

Nombre de membres :10
- afférents au conseil municipal : 10
- en exercice : 10
- présents : 6
- votants : 7
Date de la convocation : 06/02/2025
Date d'affichage : 06/02/2025

Ordre du jour

- ❖ Vote de la taxe d'aménagement
- ❖ Vote des attributions de subventions aux associations
- ❖ Avis sur le document cadre de la chambre d'agriculture
- ❖ Affaires diverses

Ouverture du conseil à 19h08.

Approbation du compte-rendu de la séance du vendredi 6 décembre 2024 : L'ensemble du conseil approuve le compte rendu proposé.

❖ **Délibération 2025-01 : Vote de la taxe d'aménagement**

La taxe d'aménagement est une taxe qui est due si vous entreprenez des opérations de construction, reconstruction, agrandissement de bâtiments, aménagement ou installation (piscine, emplacement de camping...) et changement de destination d'un local exonéré en un local soumis à la taxe nécessitant l'obtention d'une des autorisations d'urbanisme suivantes :

- Permis de construire,
- Permis d'aménager,
- Déclaration préalable de travaux.

La taxe d'aménagement est composée de deux parts : la part communale et la part départementale. La part départementale est fixée à 2,5 % pour tout le département du Loiret.

La part communale varie généralement entre 1 % et 5 %, mais peut atteindre jusqu'à 20 % dans certains secteurs spécifiques.

À Tivernon, le taux de la part communale est de 2 %.

Ainsi, le taux total de la taxe d'aménagement à Tivernon est de 4,5 % (2 % pour la commune + 2,5 % pour le département).

Madame le Maire propose de ne pas modifier ce taux et présente cette délibération qui est suivie d'un vote :

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
6	7	7	0	0	0

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14/02/2025

Référence
D2025_01

Objet de la délibération
Vote du taux de la taxe d'aménagement pour l'année 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
10	6	7

Date de la convocation
06/02/2025

Date d'affichage
06/02/2025

Vote
A l'unanimité
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture
Le : 20/02/2025

Et

Publication ou notification du :

L'an 2025 et le vendredi quatorze février, à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi à la Mairie, sous la présidence de Madame Delphine BRUCHET, Maire.

Présents :

Mme BRUCHET Delphine, Maire,
Mmes VAPPEREAU Béatrice, DESFORGES Anne-Claire,
MM. FLEUREAU Éric, BEDU Stéphane, STEIN Jean-Pierre

Excusés : MORGEAT Guillaume (pouvoir à M BEDU)

Absent(s) : MALLET Jean-Yves, SEVIN Nathalie, MARTIN Joseph

A été nommé(e) secrétaire : Mme VAPPEREAU Béatrice

Objet de la délibération : Vote du taux de la taxe d'aménagement pour l'année 2025

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L331-1 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21 Octobre 2011 instituant la taxe d'aménagement,

Le Conseil Municipal MAINTIENT le taux de la taxe d'aménagement à 2 % à compter du 1er janvier 2025

Le taux pourra être révisé tous les ans.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 20/02/2025
Le Maire
Delphine BRUCHET



❖ **Délibération 2025-02 : Vote des attributions de subventions aux associations**

Trois demandes ont été reçues en mairie, les différents comptes-rendus des différentes assemblées générales montrent que les associations peinent à maintenir leur budget.

La commune soutient les associations sportives, culturelles et autres qui interviennent sur Tivernon ou auxquelles les habitants adhèrent.

Madame le Maire soumet le vote pour l'octroi de subvention, comme suit :

- Les Jeunes Sapeurs-Pompiers de Toury : 150 euros
- Ecole primaire Notre Dame à Janville (2 enfants scolarisés) : 100 euros
- Les amis des chats du Loiret : 200 euros
- Le comité des Fêtes de Tivernon : 1000 euros

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
6	7	7	0	0	0



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14/02/2025

Référence
D2025_02

Objet de la délibération
Vote des subventions communales accordées en 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
10	6	7

Date de la convocation
08/02/2025

Date d'affichage
08/02/2025

Vote
A l'unanimité
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture
Le : 20/02/2025

Et

Publication ou notification du :

L'an 2025 et le vendredi quatorze février, à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi à la Mairie, sous la présidence de Madame Delphine BRUCHET, Maire.

Présents :

Mme BRUCHET Delphine, Maire,
Mmes VAPPEREAU Béatrice, DESFORGES Anne-Claire,
MM. FLEUREAU Éric, BEDU Stéphane, STEIN Jean-Pierre

Excusés : MORGEAT Guillaume (pouvoir à M BEDU)

Absent(s) : MALLET Jean-Yves, SEVIN Nathalie, MARTIN Joseph

A été nommé(e) secrétaire : Mme VAPPEREAU Béatrice

Objet de la délibération : Vote des subventions communales accordées en 2025 aux associations et autres établissements.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Delphine BRUCHET, Maire,

DELIBERE et VOTE les subventions accordées de l'année 2025 pour un montant de 1450.00 €, comme suit :

- Les Jeunes Sapeurs-Pompiers de Toury : 150 euros
- Ecole primaire Notre-Dame à Janville (2 enfants scolarisés) : 100 euros
- Les amis des chats du Loiret : 200 euros
- Le comité des Fêtes de Tivernon : 1000 euros

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 20/02/2025
Le Maire
Delphine BRUCHET

❖ **Réf 2025-03 : Avis sur le document cadre de la chambre d'agriculture**

Le document cadre élaboré par la Chambre d'agriculture du Loiret est un outil stratégique visant à encadrer le développement des installations photovoltaïques au sol sur des terrains agricoles, naturels ou forestiers. Conformément à la Loi relative à l'Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables (Loi APER) du 10 mars 2023, ce document définit les zones où de telles installations sont jugées compatibles avec l'activité agricole, en excluant celles relevant de l'agrivoltaïsme.

L'objectif principal de ce document est de concilier le développement des énergies renouvelables, en particulier le photovoltaïque, avec la préservation des terres agricoles et la continuité des activités agricoles. Il sert de référence pour les projets d'installations photovoltaïques au sol, en assurant une intégration harmonieuse dans le paysage rural et en respectant les enjeux environnementaux et agricoles du département.

La chambre d'agriculture ayant rédigé ce document en accord avec les différentes autorités compétentes, vu qu'aucune commune de notre secteur n'est concernée par ce document, madame le maire propose à l'ensemble du conseil de renvoyer un avis favorable à Madame La Préfète du Loiret.

Le conseil municipal donne un AVIS FAVORABLE au document cadre de la chambre de l'agriculture du Loiret.

➤ **AFFAIRES DIVERSES**

- **PLUI :** Le travail sur le PLUI est dans sa phase de concertation avec les partenaires publics associés. Une réflexion a été faite concernant les logements vacants « au sens fiscal » sur la commune.

NOUS INVITONS TOUS LES PROPRIETAIRES A METTRE A JOUR L'OCCUPATION DE LEUR MAISON DANS LEUR COMPTE PERSONNEL DES IMPOTS FONCIERS, RUBRIQUE « GÉRER MES BIENS IMMOBILIERS »

D'autre part il nous est demandé d'estimer la population de Tivernon et celle de la CCPNL en 2035 :

D'après l'évolution sur les 20 dernières années, madame le maire propose d'estimer à 350 habitants pour Tivernon et 7100 pour la CCPNL.

- **Défense Incendie :** Le SDIS 45 nous a fait part d'un rapport réalisé sur les moyens de défense incendie de la commune. Un travail est à mener. Madame le maire propose à M Bedu de l'accompagner sur ce dossier.
- **La CCID** s'est déroulé le 7 février dernier : L'ensemble des éléments présentés par le service des Finances Publiques a été approuvé.
- **Restauration des tableaux de l'église :** Ils sont partis ! Les restaurateurs sont intervenus pour le décrochage le 22 janvier... retour dans 18 mois...
- **Eoliennes :** La phase de montage est à présent terminée. Les tests de fonctionnement commencent.

La société JPEE va prochainement communiquer sur une autre mesure compensatrice : la participation au financement. Une lettre doit être adressée à chaque habitant.

Les mesures compensatrices précédentes, plantation de végétaux ont été finalisées.

SI DES HABITANTS CONSTATENT UN BROUILLAGE DE LEUR RECEPTION D'ANTENNE TÉLÉVISÉE : ILS SONT INVITÉS A CONTACTER LA MAIRIE.

- **Travaux d'enfouissement route de Janville** : Le maitre d'œuvre est en train d'élaborer les cahiers des charges pour les appels d'offres. Les travaux sont ciblés pour un début en octobre 2025. Les habitants concernés ont été contactés par la SICAP.
- **Noël des Aînés** : Une belle et très chaleureuse participation pour les 20 personnes présentes.
- **Noël des enfants** : Une après midi fantastique, remplie de bonne humeur pour 31 enfants !
- **Vœux du maire et accueil des nouveaux habitants** : Une forte participation a été très appréciée cette année autour d'une bonne part de galette ! A renouveler l'année prochaine !

La séance est levée à 20h30.

Validation du procès-verbal

Le Maire
Delphine BRUCHET

Secrétaire de séance
VAPPEREAU Béatrice

Ont signé les membres présents pour approbation du présent compte-rendu

BEDU Stéphane	
BRUCHET Delphine	
DESFORGES Anne-Claire	
FLEUREAU Eric	
MARTIN Joseph	
MORGEAT Guillaume	Pouvoir à Stéphane Bedu
SEVIN Nathalie	
STEIN Jean-Pierre	
VAPPEREAU Béatrice	